

VILLAGE DE / OF ST-PIERRE-JOLYS

Réunion ordinaire du 16 avril 2008

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil qui a eu lieu à 19 h 30 le mercredi 16 avril 2008, dans la chambre du conseil au 466 rue Sabourin, dont les membres suivants étaient présents :

Maire : Réal Curé

Conseillers : Claude Gagné, Denis Fillion, Raymond Maynard, Luc Nadeau

Agente administrative principale : Rachelle Tessier

1. La réunion fut déclarée ouverte à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 90-8

Luc Nadeau/Denis Fillion

IL EST RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 16 avril 2008, du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 avril 2008.

RÉSOLUTION N° 91-8

Raymond Maynard/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 avril 2008, du conseil du village de St-Pierre-Jolys, soit adopté par la présente.

Approuvée

4. **Affaires provenant de la réunion ordinaire du 2 avril 2008**

5. **RAPPORT DU GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS**

6. **SERVICES DE TRANSPORTS**

- Services publics, site d'enfouissement sanitaire, contrôle des animaux, digue communautaire, district de conservation de la rivière au Rat
- MWSB – le plan capital à long terme de 2009 – 10 et au-delà
- Stantec Consulting Inc. - Information
- *Boundary Home Inspection Services* – propriété inesthétique qui recevra l'ordre de nettoyer.

7. **LE RAPPORT DE L'AGENTE ADMINISTRATIVE PRINCIPALE**

8. **LE LÉGISLATIF ET LA FINANCE**

- Résolution pour approuver le seuil du PSAB

RÉSOLUTION N° 92-8

Denis Fillion/Raymond Maynard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys a reçu le seuil de capitalisation recommandé qui est indiqué dans l'annexe 2 du manuel PSAB ;

PUISQUE la population du village de St-Pierre-Jolys est indiquée comme étant 839 selon le recensement 2006 ;

IL EST AINSI RÉSOLU que le conseil du village de St-Pierre-Jolys adopte 5 000 comme le seuil de la population.

Approuvée

9. **COMPTES FOURNISSEURS**

- i) Approbation des comptes fournisseurs au 16 avril 2008

RÉSOLUTION N° 93-8

Claude Gagné/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE les comptes du rapport financier, conformément à la liste datée le 16 avril 2008 pour la somme de 33 562,80 \$ soient approuvés pour déboursement.

Approuvée

10. PLANIFICATION ET SUBDIVISIONS

- Permis de construction N° 3/08 – Heritage Lane Builders – 455 Lambert Bay – nouvelle maison/garage/plateforme
- Permis de construction N° 4/08 – Custom Country Construction – 18 Martel St. – nouvelle maison et garage.
- Permis de construction N° 5/08 – Custom Country Construction – 14 Martel St. – nouvelle maison et garage.

RÉSOLUTION N° 94-8

Denis Fillion/Claude Gagné

PUISQUE *Heritage Lane Builders* a demandé pour un permis de construction pour construire une nouvelle maison et un garage attaché au 455 Lambert Bay ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 30180 – demande de permis de construction N° 3/08 pour la construction d’une nouvelle maison et un garage attaché, selon les plans remis, conformément au code de construction du Manitoba, à l’approbation de l’inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l’arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 95-8

Luc Nadeau/Raymond Maynard

PUISQUE *Custom Country Construction* a demandé pour un permis de construction pour construire une nouvelle maison et un garage attaché au 14 rue Martel ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 2514 – demande de permis de construction N° 4/08 pour la construction d’une nouvelle maison et un garage attaché, selon les plans remis, conformément au code de construction du Manitoba, à l’approbation de l’inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l’arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 96-8

Claude Gagné/Raymond Maynard

PUISQUE *Custom Country Construction* a demandé pour un permis de construction pour construire une nouvelle maison et un garage attaché au 18 rue Martel ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 2515 – demande de permis de construction N° 5/08 pour la construction d’une nouvelle maison et un garage attaché, selon les plans remis, conformément au code de construction du Manitoba, à l’approbation de l’inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l’arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 97-8

Raymond Maynard/Luc Nadeau

PUISQUE Alain Perreault a demandé pour un permis de construction pour construire une plateforme attachée au 402 avenue Jolys Est ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 33100 – demande de permis de construction N° 6/08 pour la construction d’une plateforme attachée, selon les plans remis, conformément au code de construction du Manitoba, à l’approbation de l’inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l’arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

11. DÉLÉGATIONS ET AUDIENCES

- 20 h 00 – Russ Waugh – mis à jour de l’OMU

12. ARRÊTÉS

- Première lecture – Arrêté de prélèvements d'impôts 2008-7

RÉSOLUTION N° 98-8

Claude Gagné/Raymond Maynard

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté 2008-7-3, étant un arrêté du village de St-Pierre-Jolys qui fixe les dépenses courantes de la société pour 2008, passe en 1^{re} lecture.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le budget d'immobilisations 2008 et le programme d'immobilisations de cinq ans soient adoptés.

Approuvée

13. AFFAIRES DÉPOSÉES

14. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

- Association des eaux et des eaux usées du Manitoba – Topurnoi de golfe annuel – le 13 juin – au *Minnedosa Golf & Country Club*
- Lettre – Vic Toews – Comité existant sur Transport, Infrastructure and les Communautés
- *International Paper Industries* – Le traitement et la mise en marché des produits recyclables municipaux
- Ville de Steinbach – Invitation au 10^e déjeuner annuel de prière communautaire du maire – à Steinbach le 3 mai 2008
- Copie d'une lettre de Nicole Lavergne adressée à M. Ron Lemieux – route 59
- Katimavik program
- AMM – Réunion du district de juin – Résolutions
- Programme communautaire de filet de sécurité – demande de commandite des écoles, Heritage Immersion et ECRB – élèves de 9 à 12 ans.

RÉSOLUTION N° 99-8

Denis Fillion/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE deux membres du conseil soient autorisés d'assister au 10^e déjeuner annuel de prière communautaire du maire qui aura lieu le 3 mai 2008 au *Serving Seniors Centre* à Steinbach.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 100-8

Denis Fillion/Raymond Maynard

PUISQUE l'École communautaire Réal-Bérard et l'École Heritage Immersion ont formé un partenariat avec le Programme communautaire de filet de sécurité (Community Safety Net), qui est une ressource d'apprentissage qui vise au secours de jeunes et des familles ;

ET PUISQUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys croit fortement en tout outil effectif capable d'assister dans la formation et la sécurité de nos jeunes et de leurs familles ;

IL EST RÉSOLU QUE la somme de 75,00 \$, la TPS en sus, soit octroyée au partenariat, *Supporting Partner Sponsorship*.

Approuvée

15. COMMUNICATIONS

16. SERVICES DE PROTECTION

- Service d'incendie, police et OMU
- Achat du camion Freightliner FL 80 (1998) – Service d'incendie
- Nomination d'une personne pour inspecter des bâtiments spécifiques conformément aux règlements de l'inspection de prévention des incendies

RÉSOLUTION N° 101-8

Claude Gagné/Raymond Maynard

IL EST RÉSOLU QUE l'AAP soit autorisée de transférer la somme de 20 007,50 \$ de la réserve du service d'incendie au fond général afin de payer pour la portion de 50 % du village de St-Pierre-Jolys du camion Freightliner FL 80 pour le service d'incendie.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 102-8

Luc Nadeau/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU QUE M. Georges Perron, l'inspecteur de constructions pour le village de St-Pierre-Jolys, soit désigné comme la personne autorisée à faire les inspections telles exigées par les règlements d'inspection de prévention des incendies.

Approuvée

17. LE PERSONNEL ET LES POLITIQUES

18. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- i) Eastman Regional Development Inc. - demande pour un membre au conseil du *Eastern Manitoba Tourism Association*.
- ii) Chaboillé – lettres - le président Raymond Lavergne et copie de la lettre de la MR de DeSalaberry
- iii) Triple R Futures Community Development Corporation – information au sujet d'octrois - petits projets qui facilitent l'accessibilité.
- iv) AMBM
- v) *Community Futures Development*
- vi) Promotion et l'aménagement résidentiel –

RÉSOLUTION N° 103-8

Denis Fillion/Luc Nadeau

PUISQUE le village de St-Pierre-Jolys a reconnu dans sa vision que le développement économique et le développement communautaire sont importants dans le développement de la communauté ;

PUISQUE le village de St-Pierre-Jolys a financé son propre développement économique durant les années précédentes ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le village de St-Pierre-Jolys continue le financement de son propre développement économique ;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le village de St-Pierre-Jolys continue avec le financement de la société Chaboillé par le moyen de la même formule par tête qui fut utilisée les années précédentes, afin que la société puisse continuer avec son portefeuille de développement communautaire.

Approuvée

19. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- i) Clinique vétérinaire de St. Pierre et région
- ii) Handi-Transit
- iii) Laval Cloutier
- iv) Coalition

20. COMITÉ DE LA RÉCRÉATION ET DE LA CULTURE

- i) Bibliothèque régionale Jolys
- ii) *Rat River Recreation Commission*
- ii) Centre récréatif de St-Pierre
- iv) Parc Carillon
- v) Services aux aînés

21. AFFAIRES COURANTES

- Rappel – audience de la commission de services publics – à 19 h le 1^{er} mai 2008
- Audience concernant le plan financier – à 19 h 30 le 6 mai 2008
- Étude de la liste des réussites de 2007 et de l'avenir pour 2008.

22. NOUVELLES AFFAIRES

23. CORRESPONDANCE NON OFFICIELLE

24. AJOURNEMENT

RÉSOLUTION N° 104-8

Luc Nadeau/Réal Curé

IL EST RÉSOLU que la réunion ordinaire du 16 avril 2008 du village de St-Pierre-Jolys soit par la présente ajournée à 22 h 10.

Approuvée

VILLAGE DE ST-PIERRE-JOLYS

Maire

Agente administrative principale

